

**Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement**  
**Séance du lundi 12 mars 2018**

**Vœu présenté par Catherine Baratti-Elbaz, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement,  
Laurent Touzet, Adjoint à la Maire en charge des affaires scolaires et périscolaires,  
et l'ensemble des élu-e-s de la majorité**

**Relatif à l'interpellation de la Région Ile-de-France  
quant à la construction du nouveau lycée Paul Valéry**

Considérant la vétusté de la cité scolaire Paul Valéry et le projet engagé depuis plusieurs années conjointement par la Ville de Paris, la Région Ile-de-France et l'Etat, dans l'objectif d'accueillir, à terme, les collégiens et lycéens, dans deux établissements distincts, entièrement reconstruits, mieux adaptés à chaque tranche d'âges et aux besoins pédagogiques spécifiques ;

Considérant le projet de reconstruction du lycée Paul Valéry engagé dans ce cadre par la Région Île-de-France dans la mandature 2010-2015 (approbation du projet par la Commission Permanente le 20 octobre 2011 ; affectation d'un budget prévisionnel de 56.5 millions d'euros ; jury d'architecture de sélection du lauréat le 8 juillet 2015 ; tenue d'une réunion publique en présence de la vice-présidente chargée des lycées le 15 octobre 2015) ;

Considérant que le calendrier initial de ce projet prévoyait une livraison à la rentrée 2019 avec un démarrage des travaux à l'été 2017 ;

Considérant que le calendrier de démarrage des travaux n'a cessé d'être décalé et ne semble toujours pas fixé à ce jour par la Région Ile-de-France, qui n'a par ailleurs transmis aucune information à ce sujet, ni à la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement, ni à la communauté éducative en dépit des questions posées ;

Considérant que le rejet à l'automne dernier du permis de construire du nouveau lycée, suite à un avis défavorable de la Préfecture de Police, n'a toujours pas donné lieu au dépôt d'un nouveau permis par les services régionaux, ce qui semble confirmer un certain attentisme ;

Considérant que ce retard impacte de façon durable le projet de reconstruction du collège porté par la Ville de Paris ainsi que le projet urbain Paul Valéry ;

Considérant par ailleurs le maintien programmé des élèves collégiens et lycéens sur site, dans le bâtiment actuel de la cité scolaire, tout au long des travaux de construction du nouveau lycée ;

Considérant qu'il apparaît toujours indispensable à ce sujet de lancer une étude sur le contrôle des nuisances afin que les élèves, enseignants et personnels de la cité scolaire les subissent le moins possible pendant le chantier de construction du nouveau lycée ;

Considérant les conditions d'études et d'enseignement, par certains aspects difficiles, que peuvent rencontrer les élèves et les personnels de la Cité scolaire Paul Valéry, notamment lors de la période hivernale ;

Considérant le vœu adopté par le Conseil d'arrondissement le 22 mai 2017 et celui du Conseil de Paris des 6 et 7 juin 2017 ;

Considérant le courrier relayant ces vœux du 31 mai 2017, de Catherine Baratti-Elbaz, Maire du 12<sup>e</sup>, à Valérie Péresse, Présidente de la Région Ile-de-France, demeuré sans réponse à ce jour ;

Considérant les demandes d'information répétées de la communauté éducative, exprimées notamment dans le cadre des conseils d'administration du collège et du lycée, et dans le cadre des réunions d'information sur l'entrée en 6<sup>ème</sup> organisées dans les écoles du secteur ;

**Sur proposition de Catherine Baratti-Elbaz, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, de Laurent Touzet, Adjoint à la Maire en charge des affaires scolaires et périscolaires et de l'ensemble des élu-e-s de la majorité, le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :**

- **la Région Ile-de-France clarifie, sans plus attendre, sa volonté d'engager la construction du nouveau lycée Paul Valéry ;**
- **la Région Ile-de-France traduise concrètement cette volonté en :**
  - . **Déposant rapidement un nouveau permis de construire pour le lycée tenant compte des réserves de la Préfecture de Police ;**
  - . **Précisant le calendrier du projet et des chantiers ;**
  - . **Répondant précisant aux questions relatives aux conditions d'organisation des chantiers en site occupé par une stratégie adaptée et partagée ;**
  - . **Informant la Mairie de Paris, la Mairie du 12<sup>e</sup> et la Communauté éducative sur tous ces points.**